

## Mobilité durable & ESS

Élément clé pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes, la mobilité est également un enjeu écologique majeur (les transports sont le premier émetteur de gaz à effet de serre).

Les conseils régionaux sont chefs de file en matière d'intermodalité et en charge depuis 2019 des mobilités actives et partagées, au-delà des compétences interurbaines routières

et ferroviaires. Les transports représentent le premier poste budgétaire des régions. Celles-ci doivent organiser des coopérations entre territoires, et assurer un maillage équilibré en offres de transports durables.

Les conseils régionaux peuvent s'appuyer sur les acteurs de l'ESS qui apportent des solutions innovantes pour une mobilité inclusive et durable.

### Plusieurs leviers d'actions possibles :



**Coconstruire la politique et impliquer les associations de mobilités durables**

- Coconstruire la politique en matière de transport inter-urbain, en s'appuyant par exemple sur les associations d'usagers des transports régionaux via leur participation au sein des **comités de ligne**, ou en mobilisant les associations régionales d'écomobilité et de protection de l'environnement.
- Soutenir les nombreuses structures de sensibilisation et d'apprentissage à une mobilité durable. Les régions peuvent aussi contribuer à faire connaître et faire appel aux acteurs de l'ESS dans le cadre de campagne de communication ou dans l'organisation d'événements et rencontres professionnelles afin d'encourager l'usage des modes de déplacement alternatifs à l'automobile individuelle.



**Construire un plan vélo avec les acteurs de l'ESS**

- L'élaboration d'un plan vélo permet d'agir en transversalité sur plusieurs politiques régionales, en lien avec les acteurs de l'ESS:
- aménagement du territoire avec le déploiement de pistes cyclables et stationnements vélos ;
  - éco-tourisme avec le développement de véloroutes et voies vertes (voir la fiche [n°7](#)) ;
  - développement économique et économie circulaire par la structuration de filières de services dans la construction, réparation, réemploi, recyclage de vélos ;
  - éducation à l'environnement en faisant appel à des associations d'éducation populaire.



**Utiliser les leviers de la commande publique responsable pour cibler les structures de l'ESS**

Dans le cadre de leurs achats publics en matière de mobilité (rames de trains, aménagements extérieurs des gares, ...), les conseils régionaux peuvent notamment intégrer des clauses sociales et environnementales (voir la fiche [n°11](#)).

**Le programme  
Alvéole pour financer  
des places de  
stationnement vélo**



Le programme Alvéole porté par la Fédération des usagers de bicyclettes (FUB) permet à de multiples bénéficiaires, dont les conseils régionaux, de financer à hauteur de 60% la création de places de stationnement vélo à proximité des pôles d'intermodalités, des établissements scolaires et universitaires ainsi que sur l'espace public. Il finance également intégralement l'accompagnement des usagers, via des actions de sensibilisation à l'écomobilité par le réseau d'associations FUB (apprentissage du vélo, ateliers d'autoréparation, ...).

## Soutenir les plateformes de covoiturage, d'autopartage, et de mobilité solidaire

Dans une logique d'intermodalité avec les transports ferroviaires régionaux, les régions peuvent mettre en place un mécanisme régional de covoiturage ou s'impliquer dans les plateformes d'autopartage et de mobilité existantes portées par des structures de l'ESS, telles que le réseau coopératif d'autopartage **Citiz**.

S'adressant principalement aux personnes en difficulté sociale ou professionnelle, les plateformes de mobilité solidaire quant à elles proposent des conseils, formations et accompagnements personnalisés aux personnes qui le souhaitent (prêt de véhicule, co-voiturage, transport à la demande, etc.).

## Développer les alternatives aux transports physiques

Soutenir les **espaces de coworking**, les **tiers-lieux de proximité** et encourager le développement du **télétravail**.

## Soutenir le développement de coopératives ferroviaires

Face à l'abandon de nombreuses lignes désertées et dans l'optique de l'ouverture à la concurrence des TER, les conseils régionaux peuvent participer au développement ou à l'émergence de coopératives ferroviaires, comme par exemple **Railcoop**, en impulsant une dynamique aux côtés des usagers, cheminots, et collectivités volontaires.

## Encourager les acteurs d'une logistique de proximité

Les conseils régionaux peuvent promouvoir le développement de chaînes logistiques régionales durables, notamment par leur inscription au sein des SRADDET.

Ils peuvent également soutenir le développement de conciergeries de quartiers et de structures ancrées dans le territoire impliquées dans le dernier kilomètre de livraison et la cyclologistique.

## La plateforme de covoiturage **OuestGo.fr** en Bretagne



En 2018, la région Bretagne a lancé **OuestGo.fr**, une nouvelle plateforme de covoiturage financée par des collectivités locales et pouvoirs publics. Réalisée en licence libre (opensource) par Mobicoop, la coopérative de la mobilité partagée, cette plateforme est entièrement gratuite et veut avant tout promouvoir le covoiturage sur des trajets domicile/travail ainsi que le covoiturage solidaire.

Elle est pensée comme un outil d'animation pour les collectivités afin qu'elles puissent promouvoir la pratique, inciter au covoiturage selon leurs compétences et enjeux, et proposer la possibilité d'un service d'accompagnement personnalisé et humanisé à leur citoyens. OuestGo.fr vise à renforcer l'intermodalité avec les outils de transports publics pour permettre l'usage combiné des différents modes de transport et la complémentarité de l'offre.

## Railcoop, la première coopérative ferroviaire en France



Créée en 2019, cette SCIC souhaite développer des connexions ferroviaires directes province-province afin de contribuer au désenclavement des territoires, dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du marché ferroviaire. Elle souhaite faire circuler ses premiers trains de marchandises dès 2021 et de voyageurs dès 2022. Railcoop se veut complémentaire du service public, en développant des liaisons qui ne sont pas, ne sont plus ou ne sont que partiellement fournies par la SNCF, en valorisant les infrastructures inexploitées du rail en France.

Elle compte de nombreuses collectivités sociétaires (communautés d'agglomération, conseils départementaux) tandis que le conseil régional d'Auvergne Rhône-Alpes va aider la SCIC à acquérir 9 anciennes rames de TER pour la liaison Bordeaux-Lyon que Railcoop souhaite réouvrir en 2022.

## Ressources pour aller plus loin



- [Ma région en action - leviers pour une transition écologique et juste](#), Réseau Action Climat, mai 2021
- Dossier "[mobilité durable](#)" du site de l'Àvise
- Livret spécial «Transition écologique» du dossier d'outillage, [Plaidoyer pour les élections territoriales](#), ESS France